



Au sujet de la poursuite judiciaire contre Temu dans l'Arkansas

“Nous sommes surpris de l'action engagée en justice par le procureur de l'Arkansas sans enquête indépendante préalable. Les allégations contenues dans le procès sont basées sur des informations erronées diffusées en ligne, principalement par un vendeur à découvert, et sont totalement infondées. Nous nions catégoriquement ces allégations et nous nous défendrons vigoureusement.

Nous comprenons qu'en tant que nouvelle entreprise dotée d'un modèle de chaîne d'approvisionnement innovant, certains puissent nous comprendre de prime abord et ne pas nous accueillir favorablement. Nous nous engageons sur le long terme et pensons qu'un examen approfondi profitera en fin de compte à notre développement. Nous sommes convaincus que nos actions et que nos contributions au bénéfice de tous parleront d'elles-mêmes au fil du temps.”

Au sujet de la plainte déposée par des groupes de défense des consommateurs européens

“Temu est un nouveau venu en Europe. Depuis notre arrivée il y a un an, nous avons écouté attentivement les commentaires de nos clients, des organismes réglementaires et des groupes de défense des consommateurs. Nous avons activement ajusté nos services pour les aligner sur les pratiques et les préférences locales, et nous nous sommes engagés à respecter pleinement les lois et les règlements applicables sur les marchés où nous opérons. Notre objectif n'est pas seulement de satisfaire aux exigences légales minimales, mais d'aller plus loin en adhérant aux normes les plus élevées en matière de bonnes pratiques.

Pour ce faire, nous travaillons en étroite collaboration avec nos vendeurs tiers, les autorités de régulation, les associations de consommateurs et les autres parties prenantes. Nos intérêts en matière de protection des consommateurs sont mutuels et alignés. Nos actions proactives témoignent de notre engagement en matière de conformité et de notre volonté d'impliquer les parties prenantes à l'échelle mondiale.

Au cours des dernières semaines, Temu a signé une ordonnance de cessation et de désistement avec le VZBV allemand, qui nous engage à répondre aux préoccupations soulevées par nos pratiques, dont beaucoup sont couvertes par la plainte du BEUC. En outre, Temu a également signé un engagement en matière de sécurité des produits avec la commission sud-coréenne du commerce équitable, nous engageant à mettre en place un système complet pour détecter, prévenir et retirer de la circulation les produits dangereux.

Temu travaille en continu pour fournir des services innovants et adaptés aux consommateurs tout en garantissant leur sécurité. Nous opérons avec intégrité et en accord avec des valeurs fondamentales qui placent toujours les consommateurs au premier plan. Nous nous engageons à coopérer avec les parties prenantes pour garantir la sécurité des consommateurs et la croissance durable de la plateforme.

Au sujet de la plainte du BEUC, nous y accordons une grande importance et l'étudierons avec la plus grande attention. Nous espérons continuer à échanger avec les parties prenantes concernées afin d'améliorer le service de Temu pour les consommateurs. Lorsque nous identifions des domaines d'amélioration, nous cherchons à travailler au plus vite à l'évolution de notre service et à la correction de toute lacune. Nous avons à cœur de préserver les intérêts des consommateurs et nous nous efforçons de leur fournir un service sûr et fiable, qui leur apporte une valeur ajoutée significative. Nous nous engageons à faire preuve de transparence et à respecter l'ensemble des lois et réglementations applicables."